



Partage de bien/divorce

Par Anemone1

Bonjour. Voilà. Ma mère et mon père on divorcé et on 2 biens immobiliers, un en France hexagonale et un dans les DOM. Ils n'ont pas réussi à être d'accord sur le partage. Que faire désormais et a quel montant s'élèvent les frais futurs si démarche. Qui dois payer?

Merci pour vos réponses.

Par Rambotte

Impossible de déterminer les frais...

Si le partage amiable n'est pas possible, soit ça reste en l'état, soit le premier qui le souhaite assigne l'autre en partage judiciaire, avec avocat des deux côtés.

Dans votre cas, avec deux biens, il est possible qu'un partage par lots soit possible, avec tirage au sort, sans en passer par une vente aux enchères.

Par Anemone1

Merci beaucoup.